

NOTE D'ORIENTATION POUR FACILITER LA CONSULTATION DES PAYS SUR LES ESTIMATIONS DU PROGRAMME COMMUN OMS/UNICEF DE SUIVI DE L'APPROVISIONNEMENT EN EAU, DE L'ASSAINISSEMENT ET DE L'HYGIÈNE (JMP)

POUR L'EAU DE BOISSON, L'ASSAINISSEMENT ET L'HYGIÈNE DANS LES ÉCOLES

Février 2020

CONTEXTE

L'importance de l'eau de boisson, de l'assainissement et de l'hygiène (EAH) en milieu scolaire est reconnue mondialement par son inclusion dans le [programme de développement durable de 2030](#) qui a été convenu par les États membres des Nations unies. Le programme EAH dans les écoles est explicitement inclus dans la cible 4.a de l'objectif de développement durable (ODD) et implicitement dans les cibles 6.1 et 6.2 dans le cadre de l'accès "universel" au programme EAH "pour tous".

Cible 4.a Construire et moderniser des établissements d'enseignement qui tiennent compte des besoins des enfants, des handicaps et de l'égalité des sexes et qui offrent à tous des environnements d'apprentissage sûrs, non violents, inclusifs et efficaces

4.a.1 Proportion d'écoles ayant accès à : ... e) une alimentation de base en eau de boisson ; f) des installations sanitaires de base séparées pour hommes et femmes ; g) des équipements de base pour le lavage des mains (conformément aux indicateurs définis dans le cadre de l'EAH

Cible 6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau de boisson, à un coût abordable

6.1.1 Proportion de la population utilisant des services d'eau de boisson gérés de manière sûre

Cible 6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable

L'indicateur de la cible 4a exige que les estimations de la couverture soient présentées "[selon les définitions des indicateurs EAH](#)", qui ont été élaborées par une équipe spéciale mondiale réunie par le [Programme commun OMS/UNICEF de surveillance de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement \(JMP\)](#). Le JMP a été créé en 1990 et a contribué à l'élaboration de normes et de standards mondiaux pour permettre l'évaluation des progrès en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène au niveau des ménages. Pour le suivi des ODD, le JMP a élargi ses bases de données mondiales afin d'inclure l'eau, l'assainissement et l'hygiène dans les institutions et s'est engagé à aider les pays à suivre les progrès en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène dans les écoles par rapport aux objectifs mondiaux des ODD (4.a, 6.1, 6.2).

Le JMP vise à publier des estimations comparables des progrès réalisés aux niveaux national, régional et mondial sur la base de données nationales officielles. Depuis 2016, le JMP a travaillé intensivement par l'intermédiaire des bureaux régionaux et

nationaux de l'UNICEF et de l'OMS pour compiler les données nationales existantes pour les nouveaux indicateurs des SDG, et a publié son premier rapport de référence mondial sur le programme EAH dans les écoles en août 2018. En 2019, le JMP a continué de compiler et d'ajouter de nouvelles données aux fichiers pays précédemment développés par le JMP. Des consultations nationales sur les estimations actualisées se tiendront en février et mars 2020 et le JMP prévoit de publier des estimations mondiales actualisées pour le programme EAH dans les écoles en juin 2020. Cette mise à jour remplacera [le rapport de référence mondial de 2018](#).

CONSULTATION DES PAYS

Selon les instructions des IAEG-SDG, les agences internationales chargées de produire des estimations nationales sur les indicateurs SDG doivent consulter les pays sur l'interprétation et l'utilisation des données nationales dans les estimations et les rapports mondiaux. La consultation des pays du JMP sur l'eau de boisson, l'assainissement et l'hygiène dans les écoles est un processus par lequel l'UNICEF et l'OMS demandent aux autorités nationales un retour d'information sur les dossiers des pays du JMP et les estimations des progrès réalisés en matière d'eau de boisson, d'assainissement et d'hygiène dans les écoles. Il est donc important que les autorités nationales concernées connaissent les éléments essentiels du dossier pays du JMP et les méthodes d'estimation pour pouvoir fournir un retour d'information efficace dans le cadre de cette consultation. La présente note d'orientation sert à fournir les informations de base nécessaires.

Les estimations mondiales et régionales du JMP sont obtenues en agrégeant les tendances des pays. Il est donc primordial d'établir des estimations comparables des progrès réalisés par les différents pays. Comme le JMP applique une méthodologie commune à tous les pays, ses estimations diffèrent souvent des estimations des gouvernements qui utilisent des définitions et/ou des méthodes différentes. L'objectif de la consultation n'est pas de comparer les estimations du JMP et les estimations nationales de la couverture EAH, mais plutôt d'examiner l'exhaustivité ou l'exactitude des ensembles de données dans le fichier pays du JMP, de fournir des données supplémentaires si elles sont disponibles et de vérifier l'interprétation des données nationales dans les estimations du JMP.

Il a été convenu que les bureaux de pays de l'UNICEF mèneront la consultation nationale sur le programme EAH dans les écoles et assureront la coordination avec leurs homologues de l'OMS et de l'UNESCO. Les bureaux de pays ne sont pas censés entreprendre une analyse complexe ou revoir la méthodologie d'estimation, mais simplement aider les autorités nationales à identifier les ensembles de données manquants et à fournir un retour d'information sur l'interprétation et la classification des données existantes. Les bureaux nationaux sont les mieux placés pour savoir quels ministères sectoriels doivent être consultés (éducation, santé, eau, assainissement, environnement), mais dans tous les cas, nous encourageons l'engagement avec l'Office national des statistiques qui est l'homologue national des IAEG-SDG et qui est donc le principal responsable de la notification des SDG au niveau national.

ACTION REQUISE

La consultation des pays doit se concentrer sur l'onglet de résumé des données dans le fichier pays qui énumère les sources de données sur l'eau de boisson, l'assainissement et l'hygiène qui ont été collectées à ce jour (voir ci-dessous pour plus de détails). La consultation doit se concentrer sur trois questions principales :

- a. *Le fichier pays ne comporte-t-il pas de sources de données nationales pertinentes sur l'eau de boisson, l'assainissement et l'hygiène dans les écoles qui permettraient une meilleure estimation ? (voir l'annexe ci-dessous pour des conseils)***
- b. *Les sources de données énumérées sont-elles considérées comme fiables et aptes à être utilisées comme statistiques nationales officielles ?***
- c. *L'interprétation et la classification par le JMP des données extraites des sources nationales sont-elles exactes et appropriées ?***

Les résultats de la consultation doivent être communiqués aux bureaux nationaux et régionaux de l'UNICEF, avec copie à info@EAHdata.org. Veuillez noter que la date limite pour le retour d'information des consultations nationales du PCM est fixée au 31 mars 2020. Les commentaires reçus après cette date sont également les bienvenus, mais il ne sera peut-être pas possible de les intégrer dans les mises à jour actuelles.

ESTIMATIONS DU JMP POUR LES SERVICES ÉLÉMENTAIRE EN EAU DE BOISSON, D'ASSAINISSEMENT ET D'HYGIÈNE DANS LES ÉCOLES

Les estimations du JMP pour le programme EAH dans les écoles sont basées sur une simple classification des sources d'eau de boisson et des installations sanitaires en types améliorés et non améliorés. Ces informations sont souvent disponibles à partir d'enquêtes ou de recensements nationaux. Pour les rapports SDG, le JMP classera les installations améliorées en deux catégories : services "limités" ou "élémentaire", comme indiqué ci-dessous dans l'échelle des services du JMP. Les estimations du JMP concernant la proportion d'écoles disposant de services "élémentaire" sont utilisées pour le suivi global des progrès réalisés en vue de la réalisation des objectifs des SDG. Les autres niveaux de l'échelle des services du JMP permettent de suivre les progrès réalisés vers les niveaux de services élémentaire.

	EAU DE BOISSON	ASSAINISSEMENT	HYGIENE
Amélioré	Service élémentaire : eau de boisson provenant d'un point d'eau amélioré, et disponible dans l'établissement scolaire au moment de l'enquête	Service élémentaire : installations d'assainissement améliorées non mixtes et utilisables (disponibles, fonctionnelles et privées) dans l'établissement scolaire au moment de l'enquête	Service élémentaire : installations de lavage des mains disposant d'eau et de savon dans l'établissement scolaire au moment de l'enquête
	Service limité : eau de boisson provenant d'un point d'eau amélioré mais non disponible dans l'établissement scolaire au moment de l'enquête	Service limité : installations d'assainissement améliorées mixtes ou non utilisables dans l'établissement scolaire au moment de l'enquête	Service limité : installations de lavage des mains disposant d'eau mais pas de savon dans l'établissement scolaire au moment de l'enquête
Non-amélioré	Absence de service : eau de boisson provenant d'un point d'eau non amélioré ou absence de point d'eau dans l'établissement scolaire	Absence de service : installations d'assainissement non améliorées ou absence d'installations d'assainissement dans l'établissement scolaire	Absence de service : absence d'installations de lavage des mains ou eau indisponible dans l'établissement scolaire

3.1. EAU DE BOISSON

Les écoles disposant d'une source d'eau de boisson améliorée¹ avec de l'eau disponible au moment du questionnaire ou de l'enquête seront classées comme ayant un service "élémentaire". Les écoles qui ne disposent pas d'eau, mais dont la source

¹ Les points d'eau considérés comme « améliorés » dans un établissement scolaire sont notamment les suivants : eau courante, puits protégé/source protégée (notamment forage/puits tubulaire, puits creusé protégé et source protégée), captage des eaux pluviales et eau en bouteille ou distribuée. Les

est améliorée, sont classées comme ayant un service "limité", et celles qui n'ont pas de source d'eau améliorée ou pas de source d'eau seront classées comme "sans service".

3.2. ASSAINISSEMENT

Les écoles disposant d'installations sanitaires améliorées², non mixtes et utilisables (définies comme étant fonctionnelles, privées et accessibles) sont classées comme ayant un service "élémentaire", et celles qui utilisent des installations sanitaires améliorées, non mixtes ou non utilisables, sont classées comme ayant un service "limité". Les écoles pré-primaires dotées d'installations sanitaires améliorées qui sont utilisables mais non unisexes sont classées comme ayant un service sanitaire "élémentaire". Les écoles dont les toilettes ne sont pas améliorées ou qui ne disposent pas de toilettes sont classées comme n'ayant "aucun service".

HYGIENE

Les écoles qui disposent d'installations pour se laver les mains avec de l'eau et du savon au moment du questionnaire ou de l'enquête sont considérées comme ayant un service "élémentaire". Celles qui disposent d'installations pour se laver les mains et qui ont de l'eau disponible au moment du questionnaire ou de l'enquête, mais pas de savon, sont considérées comme ayant un service "limité", tandis que les écoles qui n'ont pas d'installations ou pas d'eau disponible pour se laver les mains sont classées comme n'ayant "aucun service".

MÉTHODE D'ESTIMATION

Le JMP génère des estimations nationales pour chaque pays en traçant une ligne de meilleure adéquation entre tous les points de données nationaux disponibles. Des estimations sont également générées pour les milieux urbains et ruraux, ainsi que pour les écoles pré-primaires, primaires et secondaires. Une régression linéaire simple utilisant la méthode des moindres carrés pour minimiser la variabilité des points de données est utilisée pour estimer la proportion d'écoles utilisant chacun des types d'établissements suivants pour une année donnée entre 2000 et 2019 :

Eau de boisson	Assainissement	Hygiène
<ul style="list-style-type: none">• Source d'eau améliorée avec l'eau disponible (élémentaire)	<ul style="list-style-type: none">• Installations améliorées, unisexes et utilisables (élémentaire)• Amélioration des installations• Installations non améliorées	<ul style="list-style-type: none">• Des installations pour se laver les mains avec de l'eau et du savon sont disponibles (élémentaire)

points d'eau considérés comme « non améliorés » comprennent les puits non protégés/sources non protégées et les eaux de surface (p. ex. lac, rivière, ruisseau, mare).

² Les installations sanitaires considérées comme « améliorées » dans un établissement scolaire sont notamment les suivantes : toilettes à chasse d'eau manuelle ou mécanique, latrines à fosse avec dalle et toilettes à compostage. Parmi les installations sanitaires considérées comme « non améliorées » figurent les suivantes : latrines à fosse sans dalle, latrines suspendues et latrines à seau, ou toute autre installation ne garantissant pas une évacuation hygiénique des excréments humains empêchant tout contact avec eux.

<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la source d'eau • Source d'eau non améliorée • Pas de source d'eau 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas d'installations 	<ul style="list-style-type: none"> • Installations pour le lavage des mains avec de l'eau disponible • Pas d'installations pour le lavage des mains
--	---	---

Les données nécessaires pour estimer la couverture en eau de boisson, assainissement et hygiène élémentaire dans les écoles ne sont pas facilement disponibles pour tous les pays. Dans certains pays, une approximation peut être utilisée jusqu'à ce que des données supplémentaires soient disponibles. Par exemple, une source d'eau "fonctionnelle" pourrait être utilisée comme indicateur de la disponibilité de l'eau. Les fichiers nationaux du JMP enregistrent la manière dont les informations extraites de chaque source de données nationale ont été classées et, dans certains cas, ajustées afin d'harmoniser les estimations entre les pays. Le JMP ne fera une estimation que si les données sont disponibles pour au moins 50% des écoles.

Les fichiers pays 2020 comprennent des estimations mises à jour pour la période 2000-2019 qui remplacent toutes les estimations précédentes du JMP pour le programme EAH dans les écoles. Les estimations par pays peuvent avoir changé par rapport à celles qui figurent dans la publication de 2018 pour une ou plusieurs des raisons suivantes :

- Une source de données nationales nouvellement identifiée fournit des informations supplémentaires sur le statut du programme EAH dans les écoles au cours de la période de référence.
- Une source nouvellement identifiée fournit des données qui sont mieux alignées avec les définitions des SDG et les données précédentes qui s'appuyaient sur un substitut ne sont plus utilisées pour produire des estimations
- Une source de données primaire a été identifiée et les sources secondaires (par exemple, l'Institut de statistique de l'Unesco) ne sont plus utilisées pour produire des estimations.

5. STRUCTURE DES FICHIERS PAYS JMP

Les fichiers pays du JMP ont été créés en Excel pour l'eau de boisson, l'assainissement et l'hygiène dans les écoles en fonction de la portée et de l'ambition des objectifs des ODD. La feuille de calcul Excel comporte une série d'onglets, mais pour faciliter la consultation, la page d'accueil comprend des liens vers les principaux onglets décrits ci-dessous :

5.1 DES "ÉCHELLES" POUR LES ESTIMATIONS LES PLUS RÉCENTES ('LADDERS')

Cet onglet affiche les "échelles" d'eau de boisson, d'assainissement et d'hygiène utilisées par le JMP à des fins de surveillance mondiale. Les échelles montrent les dernières estimations nationales, urbaines, rurales, pré-primaires, primaires et secondaires pour l'année 2019. Les estimations sommaires sont présentées ci-dessous telles qu'elles apparaîtront dans les tableaux statistiques à la fin du rapport prévu sur les écoles dans le cadre du JMP 2020.

5.2 GRAPHIQUES ('CHARTS')

Ce tableau comprend des graphiques montrant les tendances estimées de la couverture pour l'eau de boisson "élémentaire", l'assainissement "élémentaire" et les services d'hygiène "élémentaire" depuis l'année 2000. Ces graphiques illustrent la méthode du JMP qui consiste à utiliser une régression linéaire des points de données disponibles pour générer des estimations pour une année de référence donnée entre 2000 et 2019 et mettent en évidence les différences entre les estimations des services "améliorés", qui ont été un indicateur commun utilisé dans le passé, et les estimations des services "élémentaire".

5.4 ESTIMATIONNA ('ESTIMATES')

Cet onglet fournit des valeurs estimées pour les services limités et élémentaire. Des estimations sont fournies pour les écoles nationales, urbaines, rurales, pré-primaires, primaires et secondaires, ainsi que des estimations de population provenant de la Division de la population des Nations Unies et de l'Institut de statistique de l'UNESCO. Les estimations sont générées pour toutes les années possibles de 2000 à 2019.

5.5 SYNTHÈSE DE DONNÉES ('DATA SUMMARY')

Cet onglet fournit une liste complète de toutes les sources de données nationales utilisées dans la production des estimations du JMP par pays, par ordre chronologique. Il indique quelles sources sont utilisées pour obtenir chaque valeur et s'il s'agit d'enquêtes ou de recensements. Il est à noter que les valeurs entre crochets ne sont pas utilisées dans les estimations pour diverses raisons. Pour des informations plus détaillées, voir les onglets "Données sur l'eau", "Données sur l'assainissement" et "Données sur l'hygiène".

6. QUE FAUT-IL EXAMINER ?

La consultation des pays doit se concentrer sur l'onglet " Synthèse des données " qui énumère les sources de données sur l'eau de boisson, l'assainissement et l'hygiène qui ont été collectées à ce jour.

S'il manque des sources de données pertinentes dans le fichier pays, l'équipe du JMP sera reconnaissante de recevoir ces données et de les inclure pour mettre à jour les estimations. Par exemple, si des données sur les toilettes utilisables (ou fonctionnelles) manquent dans le fichier pays mais sont disponibles auprès des partenaires nationaux, elles pourraient éventuellement être utilisées pour calculer et rendre compte de l'indicateur relatif aux services d'assainissement élémentaire. Voir l'annexe ci-dessous pour des conseils sur la soumission des données.

Si l'une des sources de données énumérées dans l'onglet Synthèse des données n'est pas considérée comme fiable et adaptée au calcul des indicateurs ODD, veuillez en informer l'équipe du JMP. Les points de données peuvent être exclus pour les estimations globales s'ils sont inadaptés, peu fiables ou simplement incorrects.

Enfin, si les données extraites des sources énumérées (présentées en détail dans les onglets "Données sur l'eau", "Données sur l'assainissement" et "Données sur l'hygiène") n'ont pas été extraites ou interprétées avec précision, veuillez en informer l'équipe du JMP. Dans certains cas, les données extraites peuvent avoir été mal interprétées ou mal classées par l'équipe du JMP, et devront donc être corrigées.

Les résultats de la consultation doivent être communiqués aux bureaux nationaux et régionaux de l'UNICEF, avec copie à info@EAHdata.org.

Veuillez noter que la date limite pour le retour d'information des consultations nationales du JMP est fixée au 31 mars 2020.

SOUMISSION DE DONNÉES À INCLURE DANS LES ESTIMATIONS SDG POUR L'EAH DANS LES ÉCOLES

Si des données supplémentaires qui ne figurent pas dans le fichier des pays du JMP sont disponibles, les données peuvent être soumises par l'une des méthodes suivantes :

- a) les micro données associées peuvent être soumises à l'équipe du JMP qui les analysera et retournera les résultats pour validation,
- b) les rapports associés peuvent être soumis à l'équipe du JMP qui en extraira les données pertinentes, ou
- c) le tableau suivant peut être complété et envoyé à l'équipe du JMP.

Si des données provenant de plusieurs sources ou portant sur plusieurs années sont disponibles, un tableau distinct doit être soumis pour chacune d'entre elles. Veuillez indiquer la source principale des données et, si possible, fournir la source originale. Si des données représentatives au niveau national ne sont pas disponibles, veuillez indiquer l'échantillon représentatif.

Si l'indicateur est différent de celui qui figure dans la deuxième colonne, veuillez fournir l'indicateur original dans la première colonne (par exemple, l'indicateur original pour les "toilettes améliorées utilisables" peut être "toilettes fonctionnelles de tout type"). Veuillez noter que chaque indicateur est basé sur une proportion de toutes les écoles.

Tableau : Proportion d'écoles disposant d'eau, d'installations sanitaires et d'hygiène³

Source de données :							
Année :							
Indicateur d'origine	Ecoles	Nationale	Urbain	Rurale	Pre- primaire	Primaire	Secondaire
	Avec une source d'eau						
	Avec une source d'eau améliorée						
	Avec une source d'eau améliorée et disponible						
	Avec des toilettes						
	Avec des toilettes améliorées						
	Avec des toilettes améliorées séparées par sexe				X		
	Avec des toilettes améliorées et utilisables						
	Avec des toilettes améliorées, utilisables et séparées par sexe						
	Avec des installations pour le lavage des mains						
	Avec des installations de lavage des mains avec de l'eau disponible						
	Avec des installations de lavage des mains à l'eau et au savon disponibles						

³ Pour des orientations sur les questions fondamentales et les indicateurs de suivi du programme EAH dans les écoles, voir <https://washdata.org/report/core-questions-monitoring-wash-in-schools-2018-fr>